

● (1427)

M. Clark: Parlez-nous de la SEE.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, si nous nous lançons dans un débat de ce genre, je serai heureux d'y participer, mais je demanderais au député de commencer par citer les faits exacts. Aucun porte-parole, ni à l'OTAN, ni aux Nations Unies, n'a jamais affirmé ou prétendu que des Cubains participaient bel et bien aux opérations en cours au Zaïre.

Des voix: Oh, oh!

M. Jamieson: A ce sujet, j'ajouterai que le Canada a déclaré, tant à la conférence de l'OTAN qu'antérieurement, que nous condamnons catégoriquement l'ingérence de l'Union soviétique et de Cuba en Afrique. Cette position a été définie à la Chambre et ailleurs.

Le député demande ce que nous pouvons faire pour mettre fin à l'intervention cubaine en Afrique ou celle de toute autre puissance étrangère. En ce qui concerne Cuba ou toute autre puissance tentant de faire le même genre d'interventions en Afrique, nous allons, bien sûr, appuyer toutes les initiatives que l'on prendra au sein du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale. Je reviens sur le fait que, jusqu'ici en tout cas, ni les États-Unis ni aucun autre pays n'ont proposé de résolution à l'examen de cette assemblée. Nous serons cependant tout à fait disposés à appuyer énergiquement et sans réserve quiconque exigera que Cuba retire dès maintenant ses troupes d'Afrique.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Pourquoi n'en prenez-vous pas l'initiative?

M. Paproski: Envoyez-leur deux ou trois DC-8.

M. Roche: Nous allons poursuivre cette affaire la semaine prochaine.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député d'Oshawa-Whitby.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LA NOMINATION D'UN ANCIEN MINISTRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNE INDUSTRIE PRIVÉE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre sur un tout autre sujet. Étant donné que M. Donald Macdonald, l'ex-ministre des Finances et un ex-ministre de la Défense nationale, a été élu membre du conseil d'administration de la McDonnell-Douglas Corporation, l'une des sociétés qui ont le plus de chances de décrocher le contrat de 2.3 milliards de dollars qui sera adjugé par le gouvernement fédéral pour la fabrication d'avions de combat, le premier ministre ne convient-il pas que cela va à l'encontre de l'esprit des lignes

Questions orales

directives qu'il a lui-même déposées à la chambre en décembre 1973 et qui stipulent notamment qu'un ex-fonctionnaire de l'État ne devrait pas accepter dans le secteur privé un poste qui l'amènerait à donner des conseils à des fins commerciales à propos de programmes ou de politiques de son ancien ministère?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, M. Macdonald, l'ex-ministre des Finances du gouvernement actuel, a pris cette position après avoir étudié les directives et s'être assuré qu'il les respectait. Nous savons tous que M. Macdonald est honnête et scrupuleux. Il a évidemment tenu compte du poste de ministre qu'il occupait auparavant et je puis déclarer que les directives qui, comme le député l'a signalé, ont été déposées à la Chambre en décembre 1976 ainsi qu'une lettre que j'adressais aux ministres pour leur expliquer leur devoir, n'ont nullement été enfreintes en dépit de ce que dit le chef du Nouveau parti démocratique.

Les directives expliquent la façon d'agir que doivent suivre les anciens hauts fonctionnaires et ministres qui possèdent des renseignements confidentiels pendant une durée d'un an pour les premiers et de deux ans pour les seconds. A ma connaissance, la société McDonnell-Douglas et le ministère des Finances n'ont passé aucun contrat. Si le député possède des renseignements qui prouvent le contraire, je voudrais bien qu'il les divulgue.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'ai pris soin en formulant ma question de dire que, selon mon interprétation des directives, il s'agissait en l'occurrence d'une atteinte au principe ou à l'esprit dont s'inspire les directives et je veux préciser que je ne mets pas en doute la probité personnelle de M. Macdonald. Le premier ministre sait, comme nous tous, qu'un conflit d'intérêts n'a rien à voir avec la probité personnelle.

● (1432)

Comme l'ex-ministre des Finances a lui-même avoué publiquement qu'en sa qualité de membre du cabinet il a participé aux délibérations sur l'achat d'avions de chasse—ce qui ne peut concerner j'imagine que la grosse commande à venir—et sur les instructions à fournir aux soumissionnaires. Comme la société en question a fait une offre, maintenant qu'il siège à son conseil d'administration, le premier ministre admettra sûrement qu'il se trouve dans une situation privilégiée pour l'aider à décrocher ce marché fédéral.

M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, il ne se trouve pas dans une situation privilégiée, ni sa société. Je sais que le chef du NPD comprend l'importance de ce qu'il appelle les principes ou l'esprit des lignes directrices. Elles ont été publiées à l'intention des ministres ayant quitté le gouvernement, aussi bien que des fonctionnaires, surtout les hauts fonctionnaires, ayant quitté la Fonction publique.